

Délibération n° 2024/27
Tarifs municipaux 2024

En exercice 11
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt - quatre
le 12 avril à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
MME CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENT : MME DELUCHE (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM.
LEURS , REBEYRAT.

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire

TARIFS MUNICIPAUX 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs fixés ou arrêtés depuis le 1^{er} mai 2022

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'appliquer à compter du 15/05/2024 les tarifs municipaux suivants :

• **SALLE DES FETES :**

HABITANTS DE LA COMMUNE			
	1 jour	2 jours ou week-end	½ journée
Salle des fêtes avec cuisine et vaisselle	150 €	230 €	80 €
Salle des fêtes seule	100 €	180 €	60 €
Restaurateur de la commune	150 €	250 €	100 €
Associations communales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
CAUTION : 300 €			
HABITANTS HORS COMMUNE			
	1 jour	2 jours ou week-end	½ journée
Salle des fêtes avec cuisine et vaisselle	220 €	300 €	150 €
Salle des fêtes seule	150 €	250 €	130 €
Restaurateur hors commune	200 €	300 €	150 €
CAUTION : 300 €			

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la vaisselle et ustensiles de cuisine en cas de bris ou de perte comme suit à compter du 15/5/2024 :

Désignation	Tarif facturé
Assiettes	2.50 €
Verres et flûtes à champagne	1.20 €
Pichet	2.50 €
Tasse à café ou soucoupe	1.50
Saladier	3.00 €
Plat ou plateau service en porcelaine	8.00 €
Coupe à glace ou à salade de fruit ou verrine	1.00 €
Couteau ou fourchette ou cuiller	1.00 €
Louche	2.80 €
Marmite ou faitout	80.00 €
Couvercle	15.00 €
Casserole	18.00 €
Poêle	58.00 €
Plat de service inox	10.00 €
Planche à découper	15.00 €
Corbeille à pain	4.00 €
Bac à rôtir	12.00 €
Couteau à pain	3.00 €

• **SALLE DE RÉUNION :**

	1 jour	½ journée
Associations communales et école	0.00 €	0.00 €
Habitants de la commune	60.00 €	30.00 €
Habitants hors commune et organismes extérieurs	70.00 €	40.00 €
Caution : 200 €		

• **CIMETIERE :**

Concession perpétuelle : 70.00 euros/ m²

• **COLUMBARIUM :**

Concession quinze ans : 365.00 euros/ la case (4 urnes)

Concession perpétuelle : 930.00 euros/ la case (4 urnes)

- **DROIT DE STATIONNEMENT**

10.00 euros/ jour
5.00 euros/demi- journée

- **DROIT DE PLACE (marché)**

25.00 euros à l'année.

- **PUBLICITE DANS BULLETIN MUNICIPAL**

Encart 9cm X 4cm = 45 euros
Encart 9cm X 7 cm = 85 euros

- **PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

750.00 € par logement (pour les constructions nouvelles ou réaménagement d'immeuble faisant l'objet d'un permis de construire)
7.50 € / m² après application d'une franchise de surface de plancher de 40 m² (pour les constructions nouvelles ou réaménagement d'immeuble (extension d'existant) faisant l'objet d'un permis d'aménager).

- **REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

partie fixe : 60 euros
partie variable : 0.40 euro par m³

- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 15 avril 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

